



## Charte d'engagement des associations

---

Dans le cadre de l'instruction DGS/EA3/DGOS no 2011-380 du 29 juillet 2011, relative à la mise en œuvre du programme national nutrition santé (PNNS 3) et du plan obésité (PO) par les agences régionales de santé (ARS), la clinique de la Sauvegarde a été reconnue comme Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) en 2012.

Le CSO Lyon Sauvegarde est une structure de coordination de prise en charge de l'obésité dont les objectifs principaux sont :

- De **prendre en charge** toutes les situations d'obésité notamment les plus complexes,
- De **permettre un maillage** de tous les acteurs de la prise en charge de l'obésité : structures sanitaires et sociales, professionnels médicaux et paramédicaux libéraux, associations de patients, professionnels de l'activité physique adaptée, ...

### Article 1. Objet de la charte d'engagement

Cette charte vise à décrire les engagements de chaque partie et les principes de fonctionnement communs afin d'assurer une continuité des soins cohérente pour tous les niveaux de prise en charge de l'obésité.

Toutes les informations relatives aux patients sont protégées par le secret professionnel et chaque partie s'engage à garantir le respect de la confidentialité et de l'intégrité des informations transmises ou acquises.

Cette charte ne permet pas de déroger aux codes de déontologie et aux obligations professionnelles.

### Article 2. Engagements du Centre Spécialisé de l'Obésité

- **Prendre en charge** les cas d'obésité sévères ou compliquées
- **Créer et animer** un réseau de maillage territorial entre toutes les structures de santé et professionnels impliqués dans la prise en charge de l'obésité
- **Assurer** au minimum une RCP de recours régionale annuelle
- **Recenser** au niveau du site internet du CSO tous les partenaires grâce à une carte interactive indiquant les coordonnées des professionnels impliqués
- **Organiser** au minimum une fois par an une formation régionale de tous les acteurs souhaitant être ou étant déjà impliqués dans la prise en charge de l'obésité
- **Organiser des actions** dans le cadre des journées européennes et/ou régionales de l'obésité



### Article 3. Engagements des associations

- **Contribuer** à la connaissance des recommandations **de la Haute Autorité de Santé par les patients**
- **Accompagner** le patient et **favoriser sa connaissance** des recommandations concernant l'alimentation et l'activité physique
- **En cas de recours à la chirurgie par le patient**, l'accompagner dans la compréhension de la démarche et des étapes, l'informer de l'existence de groupes d'échanges sur la chirurgie bariatrique avec d'autres patients au sein du CSO, le diriger vers le CSO pour le suivi
- **Informers les patients** de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire pour une prise en charge efficace et durable
- **Assurer un lien** avec les autres professionnels impliqués dans la prise en charge de l'obésité
- **Participer** à une action organisée par le CSO au minimum et par an : RCP de recours, formation, journée européennes ou régionales, etc
- **Accepter de figurer** sur la carte interactive du site internet du CSO ([www.obesite-lyon.fr](http://www.obesite-lyon.fr))
- **Mettre un lien** depuis son site internet, s'il existe, vers le site du CSO

Date :  
Nom et signature :

Date :  
Clinique de la Sauvegarde  
Pierre-Yves GUIAVARCH  
Directeur régional